UNSA, le Syndicalisme en positif !

Février 2017

EIC LORCA

INFO DP

CALENDRIER NOTATIONS :

Exécution :
Prise de connaissance : 27 février 2017
Date limite des réclamations : 16 mars 2017
Commission : 22 mars 2017

Maitrise :
Prise de connaissance : 27 février 2017
Date limite des réclamations : 14 mars 2017
Commission : 21 mars 2107

DETACHEMENTS : c'est possible

En effet, certains établissements cherchent du personnel :
EIC BOURGOGNE FRANCHE COMTE
EIC PARIS NORD
EIC LANGUEDOC ROUSSILLON
EIC ALPES
Avis aux amateurs !

QUESTIONS DP

La période de grand froid actuelle rend les conditions de graissage difficiles, la délégation UNSA demande une gratification exceptionnelle pour tous les graisseurs de l'EIC LORCA

Réponse de la Direction : Les conditions météorologiques rigoureuses, qui durent depuis près de trois semaines, donneront lieu exceptionnellement à l'attribution d'une gratification dont les modalités et les conditions d'octroi restent encore à définir.

La direction entend nos revendications et accepte de donner une prime à tous les graisseurs. La somme sera définie par chaque DUO.

UNSA Ferroviaire Lorraine :
Gare de Metz - Porte F- ☎ 03 87 62 67 64 ou **772 992**
Villa Saint Jean - NANCY
ur.lorraine@unsa-ferroviaire.org

La délégation souhaite connaître les prévisions d'embauches pour 2017?
Réponse de la Direction : En sorties d'alternance, prévision de 61 embauches dont ATT OP (38 ex titres 4 + 9 ex ATEF) et 14 ATT TS (ex Lic.pro).
En recrutement direct, prévision de 2 jeunes Cadres et 3 ATT TS.
De plus, 42 entrées en alternance sont prévues pour 2017(12 ATEF, 12 License pro et 18 titres 4)

La délégation UNSA souhaite savoir combien de journées de service exécution et maitrise ont été tenues par l'encadrement en 2016 et ce par UO ?
Réponse de la Direction : Du 1er janvier au 31 décembre 2016 :
UO CHAMPAGNE-ARDENNE :33
UO HAGONDANGE : 7
UO METZ : 46
UO EPINAL : 19
UO CAPACITE : 2
UO TOUL : 46
A l'heure ou la Direction souhaite faire évoluer le métier de DpX, il est inadmissible qu'ils soient encore obligés de tenir ces postes.

Les aide CC de la CCR sont sensés remplacer les AC en cas d'absence de l'un d'eux. (Art 212 CLO CCR LORRAINE fascicule 1 généralités DC 70001)
La délégation UNSA souhaite savoir comment appliquer cela pour les agents en roulement et dans quelles conditions ?
Réponse de la Direction : L'Aide CCL en roulement s'il est formé pourra assurer les fonctions de l'AC absent. En 2017, les Aides CC bénéficieront d'un perfectionnement aux postes d'AC.

La délégation UNSA souhaite connaître les postes vacants sur l'établissement.
Réponse de la Direction :
UO HAGONDANGE : Pas de postes vacants sur l'UO, certains postes sont laissés sans titulaire avec intervention de la réserve (AC VDN, aig Wpy B et D).
UO TOUL : Néant.
UO METZ : Néant
UO CHAMP-ARD : Poste AC Vendeuvre => couverture par agent prochainement formé à la vente,
UO EPINAL : Aiguilleur poste 2 Chalindrey Y17005 : couverture par recrutement Titre 4 courant février,
Réserve Remiremont, AC Raon, Aig poste D BLV : couverts par ressource interne de l'UO dans le cadre des notations.
(AC Raon, Réserve aig CY , Réserve PSV, Réserve AC VRA postes tenus par agents en parcours ATT TS)
UO CAPA : poste régulateur MN2 couvert au 1er février par agent en cours de formation.

Le nombre de postes à la bourse actuellement est de 9.

La délégation UNSA souhaite qu'un point soit fait sur le reclassement des agents de la Ligne 14 suite à la fermeture temporaire des gares le 18/12/17 ?Le RH 910 a-t-il été appliqué à l'ensemble des agents concernés, ces derniers ont-ils perçu les indemnités auxquelles ils pouvaient prétendre ?

Réponse de la Direction : Sur 7 agents concernés, 5 ont eu leur entretien d'orientation et sont actuellement en détachement, en vue de leur mutation.
1 agent a un rendez-vous pour la réalisation d'un BMI (Bilan de Mobilité Interne) afin de concrétiser sa reconversion dans un nouveau métier.
1 agent a candidaté sur une offre de poste et son entretien d'orientation sera réalisé si sa candidature est retenue pour le poste considéré.
Les indemnités déclenchées par la mise en œuvre du RH910 varient selon la situation de chaque agent et leurs éventuelles évolutions (métiers, familiales,...),
Ces indemnités seront attribuées à l'échéance des dispositions qui les mettent en œuvre, dans les conditions énoncées par la réglementation.

Nul besoin d'expertises inutiles, fastidieuses et coûteuses… juste un dialogue efficace et responsable.

Gratification tuteurs

Le RH0680 prévoit une gratification spécifique par jeune tuteuré pour un tuteur de qualification inférieur ou égale à E ayant exercé sa fonction au moins 5 mois calendaires au cours de l'année.

En application stricte du RH 0680 cette gratification n'a été attribuée qu'aux formateurs des agents sous contrat en alternance.

La délégation UNSA souhaite que dans un souci d'équité cette gratification soit versée à l'ensemble des tuteurs.

En effet que l'on soit tuteur d'un agent en alternance ou d'un ATTS les missions sont identiques et l'engagement reste le même. Cette distinction entre les tuteurs provoque l'incompréhension chez les agents, alors que le but initial d'une telle démarche devrait être la reconnaissance pour l'ensemble des personnes qui s'investissent volontairement dans une fonction tutorial.

Réponse de la Direction : La gratification tuteurs est versée conformément aux dispositions du RH 0680 qui prévoit, pour la percevoir, l'accompagnement et le suivi effectif des jeunes sous contrat de professionnalisation CDD ou contrat d'apprentissage.

La Direction de l'EIC LORCA se cantonne à l'application stricte du RH680 alors que sur le terrain l'engagement du tuteur reste le même. Cette question sera remontée au national.

La délégation UNSA souhaite avoir un comparatif entre le nombre d'agents partis en retraite sur l'établissement en 2016 et le nombre d'embauches réalisées.

Réponse de la Direction : 45 agents ont cessé leur activité en 2016(retraite ou fin de période travaillée de CPA) 88 embauches ont été réalisées en 2016.

La délégation UNSA souhaiterait savoir si la direction a effectué une étude concernant les réchauffeurs d'aiguilles au gaz de la gare d'Uckange. Est-il envisagé de les remplacer par des installations plus modernes.

Réponse de la Direction : Une demande d'investissement a été faite pour équiper la gare d'Uckange de réchauffeurs électriques.
Le financement a été validé, mais l'Infrapôle recherche une mutualisation possible à la faveur d'une opération de renouvellement d'appareil de voie dans le secteur.

UNSA Ferroviaire Lorraine :
Gare de Metz - Porte F- ☎ 03 87 62 67 64 ou **772 992**
Villa Saint Jean - NANCY
ur.lorraine@unsa-ferroviaire.org